



Stadt Biel  
*Ville de Bienne*

---

Votation communale  
du 5 juin 2016

---

## Message

du Conseil de ville  
aux ayants droit au vote  
biennois

concernant

**Rénovation du Théâtre Palace  
Crédit d'engagement**

## 1. L'essentiel en bref

La salle de cinéma de 1960 a été transformée en 1997/1998 en vue d'une exploitation duale, c'est-à-dire pour accueillir des spectacles professionnels de théâtre lyrique et de théâtre parlé, en plus de la diffusion de films. Le cinéma a fermé ses portes à l'été 2014, et la salle n'est plus utilisée depuis que pour les représentations théâtrales. Avec plus de 500 places, le Théâtre Palace est l'un des plus grands théâtres de la région. Il complète l'offre de salles à Bienne et s'adresse aux deux groupes linguistiques et à différents organisateurs.

La salle du  
Palace est la  
plus grande  
de la région

Le Théâtre Palace a été rénové pour la dernière fois en 1998. Ses infrastructures requièrent des travaux d'assainissement et de rénovation. La transformation du cinéma en seule salle de théâtre nécessite des adaptations importantes, en particulier pour améliorer la visibilité et l'acoustique. Le mobilier doit aussi être remplacé.

État

À l'automne 2014, le Conseil de ville a décidé d'élaborer un projet prêt à démarrer, sur la base de l'étude de faisabilité de 2013.

Projet de  
construction

Le présent projet de construction en est le résultat. Non seulement il recueille l'approbation de ses actuels et futurs utilisateurs et utilisatrices, mais remplit aussi les exigences techniques et satisfait aux obligations légales.

Un crédit d'engagement de 6 millions de fr. bruts est demandé pour la rénovation du Théâtre Palace. Après déduction des subventions attendues du Fonds de loterie du Canton de Berne et de sponsors privés, la charge nette de la Ville de Bienne se limitera à quelque 2,9 millions de fr.

Coûts bruts  
et nets

Le Théâtre Palace offre un énorme potentiel. Il se situe à proximité immédiate de la gare de Bienne et de son parking couvert et devrait attirer davantage de public venant de l'extérieur. Sa rénovation est une chance pour le centre-ville.

Potentiel

En cas d'acceptation du crédit d'engagement par le Souverain biennois, le Théâtre Palace pourra rouvrir ses portes à l'été 2018.

Réouverture  
dès l'été 2018

## 2. Sur quoi vote-t-on ?

Les ayants droit au vote biennois décident d'un crédit d'engagement de 6 millions de fr. bruts, ou d'un montant net de 2,9 millions de fr., destiné à rénover et à transformer le Palace en une salle de théâtre moderne et flexible.



Vue sur la salle et la scène



Vue sur le foyer

### 3. L'affaire en détail

Le cinéma Palace, construit dans les années 1960, comprend un cinéma sur deux étages (481 sièges à l'origine) et les locaux annexes nécessaires à son exploitation. Il a été transformé en 1997/1998 en vue d'une exploitation duale (théâtre/cinéma) et une annexe en verre lui a été ajoutée. Le bâtiment, la salle et les installations techniques présentent divers défauts qui doivent être éliminés d'urgence. Ces travaux d'assainissement sont indispensables pour continuer à exploiter cette salle. En juin 2013, le Conseil municipal a décidé de mettre fin à l'exploitation sous forme de cinéma dès l'été 2014. Les rénovations prévues doivent être mises à profit pour faire du Palace une salle de théâtre.

Le Théâtre Palace doit devenir un lieu consacré aux arts de la scène ouvert aux deux groupes linguistiques, et pouvoir être loué par des organisateurs de manifestations et des particuliers à des conditions attrayantes.

La fondation des Spectacles français, qui organise déjà l'accueil des spectacles externes et affiche des arts de la scène marqués par leur qualité et leur professionnalisme, prendra en charge l'exploitation et la location du Palace. Vu sa situation, le Théâtre Palace assumera un rôle central pour les arts de la scène de langue française et une fonction-pont aussi bien entre Berne et le Jura bernois qu'entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Tant du point de vue de sa grandeur que de son aménagement, il viendra compléter l'offre existante à Bienne.

Le Palace sera avant tout utilisé par la fondation des Spectacles français, mais également loué par d'autres institutions, comme le Théâtre et orchestre Bienne-Soleure (TOBS), Groovesound GmbH, Perron 8, Colossart Production Sàrl ainsi que d'autres organisateurs d'événements.

#### Fonctionnement

Dès 2018, la gestion du Théâtre Palace sera confiée à la fondation des Spectacles français, en plus de celle du Théâtre de Poche. Cette tâche a été intégrée au contrat de prestations approuvé en 2015 par le Conseil de ville pour la période 2016-2019. L'enveloppe financière a été adaptée en conséquence. Cette planification, élaborée par des professionnels de la gestion culturelle, prévoit une utilisation renforcée

Historique

Future exploitation destinée aux deux groupes linguistiques

des infrastructures et davantage de manifestations. Selon la planification et pour répondre aux exigences du contrat de prestations, la période de subventionnement 2016-2019 clôturera avec un résultat équilibré dès la première année d'exploitation.

En 2013, une équipe de planification, composée de représentantes et représentants de la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement et de la Direction de la formation, de la culture et du sport, a étudié différentes variantes de rénovation du Palace, avec le soutien d'architectes, d'ingénieurs civils et de spécialistes en technique théâtrale et en acoustique.

Le 18 septembre 2014, le Conseil de ville a approuvé la variante qui devait être retenue et, dans le même temps, octroyé le crédit d'engagement servant à l'élaboration d'un avant-projet et d'un projet de construction, avec devis.

Il en résulte un projet de construction qui, d'une part, recueille l'approbation de ses actuels et futurs utilisateurs et utilisatrices, remplit les exigences techniques et satisfait aux obligations légales et qui, d'autre part, respecte le cadre des charges financières découlant de l'étude de faisabilité.

#### Les interventions suivantes sont prévues:

La salle sera adaptée pour répondre aux besoins d'une exploitation théâtrale. Les gradins et les fauteuils seront optimisés sous l'angle de la visibilité, de l'acoustique et du confort. Un nouveau modèle de fauteuils, des panneaux suspendus au plafond, les plaques acoustiques et le parquet en bois massif permettront en particulier de répondre aux exigences acoustiques d'un théâtre.

Il est aussi devenu urgent de remplacer la technique scénique. Les installations vieillissantes et inefficaces seront adaptées pour répondre aux exigences actuelles.

Les interventions plus importantes s'expliquent par le fait que le système de gestion technique du bâtiment a atteint la fin de son cycle de vie. Les pièces de rechange ne sont plus disponibles. Il faut aussi agir au niveau des installations de sécurité, en remplaçant entièrement l'alimentation sans interruption (ASI), l'éclairage de secours et les installations d'évacuation de la fumée et de la chaleur. Le système de détection d'incendies sera adapté si nécessaire et la centrale incendie doit être remplacée ou révisée.

Une petite cuisine sera installée pour dresser des plats préparés à

Étude de  
faisabilité

Arrêté du  
Conseil de  
ville sur un  
projet de  
construction

Amélioration  
de la visibilité  
et de  
l'acoustique

l'occasion d'événements particuliers.

Les plafonds, les sols et les parois seront nettoyés, réparés et leurs couleurs repensées.

La Ville de Bienne possède un système centralisé de gestion des bâtiments, auquel le théâtre doit être relié. Il augmentera le confort d'utilisation, tout en permettant aussi d'optimiser la consommation énergétique des installations.

Efficacité  
énergétique

Le renouvellement de la technique scénique, en particulier des projecteurs – vieux et inefficaces – ainsi que le nouvel éclairage du foyer et de la salle auront un effet positif sur le bilan énergétique du bâtiment.

Les frais se basent sur les devis détaillés de l'architecte, de l'ingénieur civil, du projeteur en technique du bâtiment ainsi que des spécialistes en technique de théâtre et en acoustique. Ils comprennent le crédit d'engagement de 455 000 fr. approuvé par le Conseil de ville le 18 septembre 2014 et celui de 115 000 fr. approuvé par le Conseil municipal le 3 octobre 2011 pour lancer l'étude de faisabilité.

Frais

Travaux préparatoires	Fr.	185 000.00
Bâtiment	Fr.	4 019 000.00
Équipements d'exploitation	Fr.	1 388 000.00
Aménagements extérieurs	Fr.	20 000.00
Frais secondaires et comptes d'attente	Fr.	71 000.00
Réserve	Fr.	317 000.00

**Total des frais nets**

**TVA de 8,0 % incl. Fr. 6 000 000.00**

Le 3 juin 2015, le Conseil de ville a adopté une motion urgente visant à limiter la charge financière nette de la Ville de Bienne à 2,9 millions de fr., après déduction des subventions attendues du Fonds de loterie du Canton de Berne et de dons de sponsors privés.

Limitation des  
charges  
municipales  
à 2,9 millions  
de fr.

Il est clair que la motion adoptée par le Conseil de ville ne pourra être réalisée que si le montant total des fonds de tiers est effectivement récolté. Vu que la recherche de fonds est en cours et que de nombreuses subventions ne seront obtenues qu'une fois le projet accepté par le Souverain biennois, les travaux ne pourront débiter selon la volonté du Conseil municipal que lorsque les fonds de tiers seront disponibles, à l'exception d'un montant résiduel de 500 000 fr.

Le Fonds de loterie du Canton de Berne participe à des investissements qui génèrent une plus-value. Vu l'expérience et l'importance du Palace pour le théâtre de langue française et le canton bilingue de Berne, l'on compte sur une participation importante du Fonds de loterie et sur le taux de subventionnement maximal de 40 % des frais déterminants. Le Fonds de loterie soutient les projets à titre subsidiaire et sur la base du décompte de frais. Les clarifications menées ont révélé qu'on pouvait en particulier attendre des subventions pour le renouvellement de la technique scénique.

Fonds de  
loterie

Sur la base du devis, la participation aux frais a été calculée avec des représentantes et représentants de la Direction de la police et des affaires militaires du Canton de Berne, compétente en la matière. Une subvention du Fonds de loterie de 1,8 million de fr., avec un taux de subventionnement de 40 % paraît donc réaliste. La demande de subvention a été transmise au Fonds de loterie en mars 2016. Les subventions supérieures à un million de fr. relèvent de la compétence financière du Grand Conseil bernois.

En plus des subventions du Fonds de loterie et de la Ville de Bienne, des fonds de tiers seront acquis pour couvrir les coûts de la rénovation. Au total, des donatrices, donateurs et sponsors privés sont recherchés pour un montant de 1,3 million de fr. Le plan de financement prévoit que 700 000 fr. soient couverts par des fondations. Des demandes à hauteur de 650 000 fr. sont en cours (état: 31 janvier 2016). Le projet suscite de l'intérêt et différentes fondations envisagent de participer à son financement, ou vont traiter les demandes de fonds. Toutefois, elles ne prendront leurs décisions qu'une fois le projet adopté par le Souverain biennois. Cette recherche de fonds est soutenue par la Direction cantonale de l'instruction publique et par l'Office fédéral de la culture, qui estiment le projet d'importance suprarégionale, occupant une position unique pour créer des liens entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

Fonds de  
tiers

Le reste des fonds devra être obtenu auprès de sponsors et de donatrices et donateurs, qui bénéficieront de prestations en contrepartie, et par des actions de la fondation des Spectacles français.

Vu que le volume concret et l'obtention de la totalité des fonds de tiers ne sont pas assurés à l'heure actuelle, il convient d'approuver le crédit d'engagement brut. Cependant, le Conseil municipal est chargé de veiller à obtenir le plus possible de subventions et de fonds de tiers et de ne libérer le crédit d'engagement que lorsque toutes les ressources financières tierces, aussi bien du Fonds de loterie que de donateurs,

donatrices et sponsors privés, seront effectivement garanties.

Total des frais	Fr. 6 000 000.00	Financement
Subventions du Fonds de loterie	Fr. 1 800 000.00	
Autres fonds de tiers	Fr. 1 300 000.00	

**Frais probables  
à la charge de la Ville de Bienne Fr. 2 900 000.00**

Travaux préparatoires	Été 2016	Échéancier
Début des travaux	Printemps 2017	
Fin des travaux	Juin 2018	

#### Autres informations

Le rapport plus détaillé du Conseil municipal au Conseil de ville peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Bienne, à l'adresse suivante: [www.biel-bienne.ch/votations](http://www.biel-bienne.ch/votations)

Vous avez d'autres questions ? Le Département des constructions se tient volontiers à votre disposition (constructions@biel-bienne.ch, 032 326 26 11).

Gelöscht: Fehler! Hyperlink-Referenz ungültig.



## 4. Arguments pour et contre le projet

Lors de sa séance du 21 avril 2016, le Conseil de ville a approuvé le projet par **48 OUI** contre **4 NON** et **0** abstention(s).

### POUR

Pour les raisons suivantes, la majorité du Conseil de ville recommande d'approuver le présent projet:

- L'infrastructure existante sera revalorisée de façon à assurer une exploitation professionnelle et des affectations variées pour divers arts scéniques.
- Le potentiel de la salle pourra être pleinement exploité.
- Le site de Bienne va s'affirmer et gagner en visibilité en Suisse romande.
- La création culturelle de langue française et le bilinguisme seront renforcés. Le Théâtre Palace proposera aussi des productions en langue allemande.
- Un théâtre vivant revalorisera le centre-ville.
- Des installations techniques modernes amélioreront l'efficacité énergétique du bâtiment.
- **L'engagement pris envers les communes de la région quant à la rénovation du Palace peut être respecté.**

### CONTRE

Pour les raisons suivantes, une minorité du Conseil de ville recommande de rejeter le présent projet:

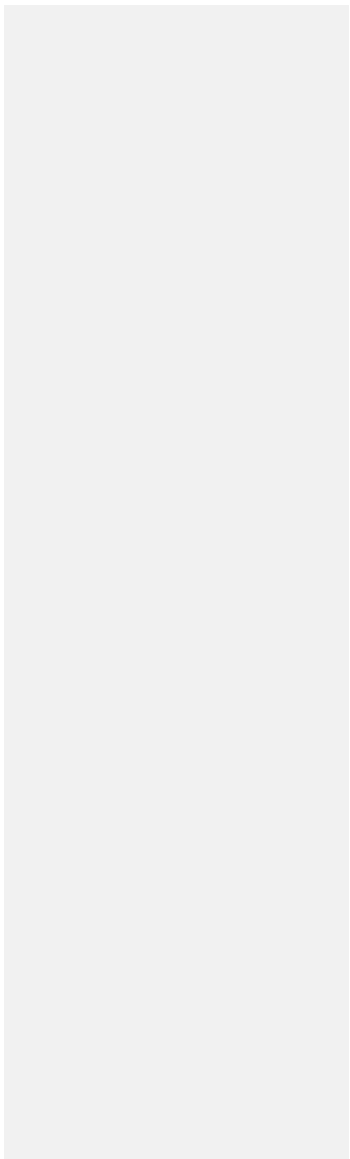
- Les moyens disponibles pour investir étant limités, ils ne doivent pas être utilisés pour des projets «souhaitables», mais au contraire pour conserver des infrastructures scolaires, par exemple.
- Cet investissement (2,9 millions de fr. à la charge de la Ville de Bienne) va aggraver le très fort endettement déjà existant.
- Par cet investissement, la Ville de Bienne ne fixe pas les bonnes priorités. Bienne n'a pas besoin d'une autre salle de théâtre à un tel prix.
- Des investissements de cet ordre de grandeur devraient couvrir au moins les frais d'exploitation, d'entretien et d'amortissement au moyen des revenus courants (loyer), ce qui n'est pas le cas avec le présent projet.

Gelöscht: XX

Gelöscht: XX

Gelöscht: XX

Par conséquent, le Conseil de ville recommande d'accepter le **projet de rénovation du Théâtre Palace et le crédit d'engagement correspondant.**



## 5. Projet d'arrêté

Vu le message du Conseil de ville du 21 avril 2016, et s'appuyant sur l'art.11, ch.1, let. a du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), la Commune municipale de Bienne **arrête**:

1. Le projet de rénovation du Théâtre Palace est accepté et un crédit d'engagement brut de **6 000 000 fr.** est octroyé à cet effet. **Il ne sera toutefois libéré que si les fonds de tiers (fonds de loterie, sponsors, dons) sont définitivement assurés jusqu'à un montant résiduel de 500 000 fr.**
2. Toute subvention éventuelle est imputée au crédit d'engagement.
3. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté **et de libérer le crédit.** Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Bienne, le 21 avril 2016

Au nom du Conseil de ville

Le 1<sup>er</sup> vice-président:

**Hugo Rindlisbacher**

La secrétaire parlementaire:

Regula Klemmer

**Gelöscht:** Werner Hadorn

Question figurant sur le bulletin de vote:

«Acceptez-vous **le projet de rénovation du Théâtre Palace et le crédit d'engagement correspondant de 6 000 000 fr.** selon le message du Conseil de ville du 21 avril 2016 ?»

Par **48** OUI, **4** NON et **0** abstention(s), le Conseil de ville vous recommande d'approuver la présente affaire.

Gelöscht: XX

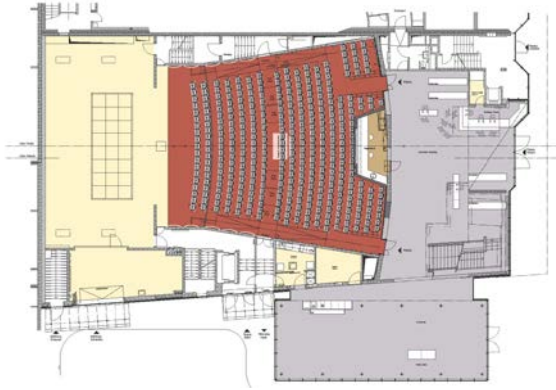
Gelöscht: XX

Gelöscht: XX

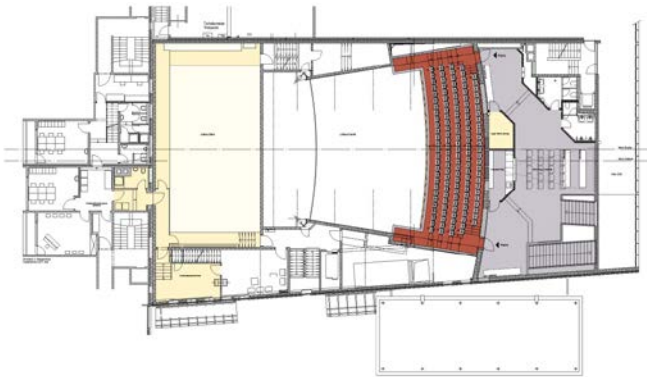
Annexe:

Plans du projet

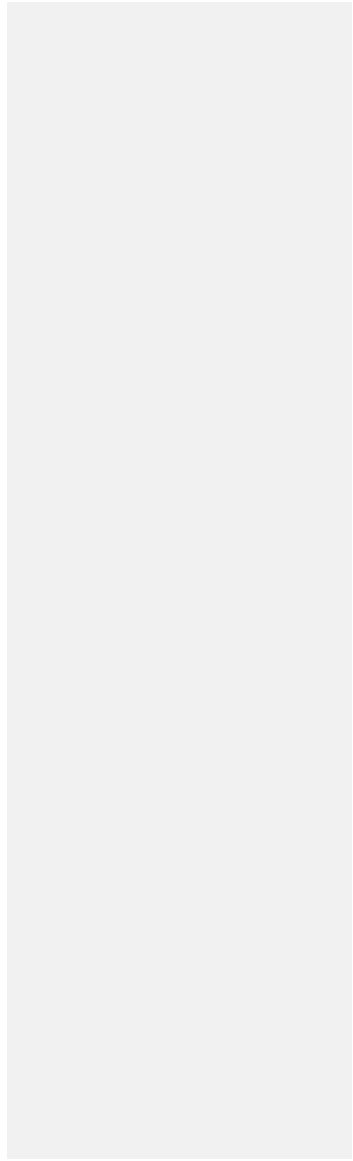
- Plan du parterre
- Plan du balcon
- Coupe

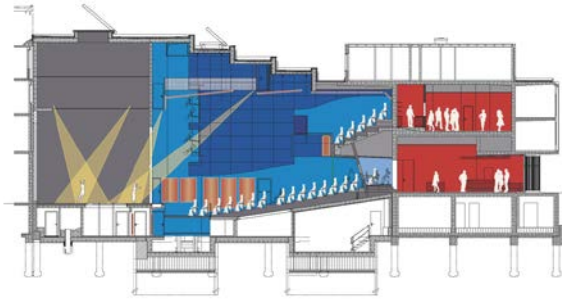


Plan du parterre (rez-de-chaussée)



Plan du balcon (1<sup>er</sup> étage)





Coupe (axe du théâtre)

